



Reporting MIF, PRIIPs, S2, MMF ... : cohérence et qualité ? La proposition du Club AMPERE

INFORMATIONS PRATIQUES

FORMAT

Atelier

DATE

25/05/2018

LIEU

**120 avenue des
Champs Elysées
75008 Paris**

PARTICIPATION

210,00 €

INSCRIPTION

www.eifr.eu

CONTACT

**contact@eifr.eu
01 70 98 06 53**

L'avalanche des dernières réglementations (AIFM, Solvency 2, EMIR, SFTR, MIF2, PRIIPs ...) implique un effort sans précédent de reporting de toute nature. Ces rapports, qui impliquent les assureurs, les gérants d'actifs et les banquiers sont souvent conçus « en silo » par leurs régulateurs nationaux et européens. Il est sans doute nécessaire aujourd'hui de construire une vision globale de ces rapports pour un meilleur contrôle prudentiel et une plus grande efficacité.

En effet, alors que le déploiement de ces réglementations a engendré des investissements très conséquents, la production et l'exploitation des reportings s'avère coûteuse pour une qualité en-deçà du niveau attendu. La multiplication des données et des définitions, formats, acteurs et procédures d'échange crée de nombreuses duplications, sources d'incohérence, d'erreurs et d'imprécisions.

Il est ainsi devenu nécessaire de lancer une réflexion conduisant à la mise en place d'un point central d'entrée par lequel l'ensemble des données seraient mises à disposition des autorités qui bénéficieraient de droits d'accès propres. Les autorités nationales et européennes partageraient l'accès à cette base centrale, et les champs en seraient précisément définis sans ambiguïté sur les unités retenues. Cette base serait alimentée par des informations provenant de l'ensemble des acteurs de la production et de la distribution de produits financiers.

Depuis 2012, le Club AMPERE, initiative française, travaille sur les échanges d'informations entre les différents acteurs de la distribution de services financiers. Les travaux sur Solvabilité 2 ont permis d'organiser les échanges entre les assureurs et leurs gérants d'actifs pour permettre à ces derniers de respecter leurs obligations réglementaires. Ces travaux ont été élargis au niveau européen avec la création de l'European Working Group. Cette base de travail s'étend aujourd'hui à d'autres réglementations : PRIIPs, MIF2, MMF... Ceci permet de capitaliser sur des données, des définitions et des modalités d'échange communes.

Cet atelier de l'EIFR vise à faire le point sur les travaux du Club AMPERE, la nature des bonnes pratiques opérationnelles qui en découlent, et les scénarios d'évolution pour diminuer les coûts des reportings et les rendre de meilleure qualité, en lien avec les exigences des régulateurs.

Public visé

- Responsables des opérations des sociétés de gestion
- RCCI/RCSI
- Responsable du suivi des investissements dans l'assurance
- Responsables de reportings dans les établissements financiers

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Faire le point sur les attentes des régulateurs
- Identifier les points communs entre les rapports
- Proposer des solutions plus efficaces et moins coûteuses



PROGRAMME

8h30 **Introduction**

Intervenants: Edouard-François de LENCQUESAING (EIFR)

8h45 **L'importance de l'optimisation des processus de reporting pour les sociétés de gestion**

Intervenants: Frédéric Bompaire (Amundi)

9h00 **La qualité des données, une priorité pour les régulateurs**

Intervenants: Adrienne Horel-Pages (LBP AM) / Caroline LE MOIGN (Autorité des Marchés Financiers)

- la vision de l'ESMA
 - la vision de l'AMF
-

10h00 **Les travaux du Club Ampère**

Intervenants: Pierre Maugery-Pons (Club Ampère)

- Les informations communes
 - Les contraintes techniques
 - Les acteurs et les modes d'échanges
-

10h30 **Questions / Réponses / Conclusion**

Intervenants: Edouard-François de LENCQUESAING (EIFR)
